



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

direction de la coordination et de l'appui aux territoires
bureau des procédures environnementales

1 Place de la préfecture
B.P. 60002
08005 Charleville-Mézières Cedex

Affaire suivie par : Virginie CHEVALARIAS
Tel : 03 24 59 68 05
@ : pref-icpe-ae@ardennes.gouv.fr
réf.: DCAT/PE/2024- 902

Charleville-Mézières, le **20 NOV. 2024**

CIBOX
17 allée Jean-Baptiste Preux
94140 Alfortville

À l'attention de M. Georges LEBRE, président directeur
général

**LETTRÉ INFORMANT LE PETITIONNAIRE DE LA FIN DE LA PHASE D'EXAMEN D'UNE
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

Pétitionnaire	Cibox Interactive	
Commune Adresse	Revin (08500)	
Type de projet		Autorisation au titre des IOTA mentionnés au I de l'article L.214-3 du code de l'environnement - Article L. 181-1-1° du code de l'environnement
	X	Autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) mentionnées à l'article L.512-1 du code de l'environnement - Article L. 181-1-2° du code de l'environnement
Intitulé du projet	Cibox	
Coordonnées du siège social	17 allée Jean-Baptiste Preux 94140 Alfortville	
N° et date de dépôt	Dossier n° B-230911_Cibox_Revin déposé par téléprocédure le 11 septembre 2023 accusé de dépôt du dossier en date du 11 septembre 2023 complété le 8 février 2024, 12 février 2024, 27 août 2024, 30 août 2024, 12 septembre 2024	
Caractéristiques	Unité de production de vélos électriques	
Corpus réglementaire couvert par l'autorisation		ICPE soumis à enregistrement
		IOTA soumis à déclaration
	X	ICPE soumis à déclaration
		autorisation de gaz à effet de serre
		modification de l'état des lieux ou de l'aspect d'une réserve naturelle
		modification de l'état des lieux ou de l'aspect d'un site classé ou en attente de classement
		dérogation dite « espèces et habitats protégées »
		absence d'opposition au titre du régime dévaluation des incidences Natura 2000
		dossier agrément OGM
		dossier agrément déchets

	installation de production de l'énergie requérant une autorisation d'exploiter
	autorisation de défrichement
	installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent
Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier	Nom : LUN Téléphone : 01 46 70 18 34 Courrier électronique : sung@ciboxcorp.com Adresse :

Monsieur le président,

Suite au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale, pour le projet mentionné page précédente, auprès de mes services, je tiens à vous informer que votre demande a été examinée au stade de la phase d'examen conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Votre dossier de demande d'autorisation environnementale a été considéré complet et le dossier présenté est complet et que son contenu paraît suffisamment développé pour permettre à l'ensemble des parties prenantes d'apprécier au cours de la procédure les caractéristiques du projet, ses inconvénients ou dangers sur les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 du Code de l'environnement et le respect des règles mentionnées à l'article L. 181-4 du même code.

Il a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale signé par le président de la mission régionale d'autorité environnementale Grand Est. Cet avis figure en pièce jointe au présent courrier. En application de l'article L.122-1 du code de l'environnement, il doit faire l'objet d'une réponse écrite de votre part qui devra être ajoutée au dossier d'enquête publique.

Vous veillerez à prendre en compte les recommandations émises dans cet avis.

Je vous informe que votre demande sera soumise à une enquête publique. À cet effet, j'ai saisi le Président du Tribunal Administratif afin qu'il procède à la désignation d'un commissaire-enquêteur dont l'objectif sera de diriger prochainement l'enquête publique. À cet égard, il vous appartient de mettre en place un registre dématérialisé dont vous me communiquerez les éléments (adresse internet et adresse électronique) afin de les ajouter dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et dans l'avis d'enquête. Il serait également opportun de prévoir la mise à disposition du dossier d'enquête sur le site du registre dématérialisé.

Je vous rappelle qu'en application des articles L.122-1 et R.122-12 du code de l'environnement, il vous appartient de verser l'étude d'impact du projet, sous format numérique ouvert, pour une durée de 15 ans, accompagné notamment de la réponse écrite à l'avis de l'autorité environnementale, sur la plateforme <https://www.projets-environnement.gouv.fr>, au plus tard au moment de l'ouverture de l'enquête publique.

Afin de pouvoir procéder au lancement de cette dernière, vous veillerez à me fournir :

- 6 exemplaires papier de la demande d'autorisation environnementale complétée (incluant la réponse à l'avis de l'autorité environnementale),
- 20 exemplaires en format informatique de la demande d'autorisation environnementale complétée (ces exemplaires sont destinés à transmettre aux collectivités et services qui seront consultés pour avis).

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer le délai dans lequel vous estimez pouvoir produire ces éléments. La diligence dont vous ferez preuve permettra d'accélérer la procédure d'enquête publique et d'instruction.

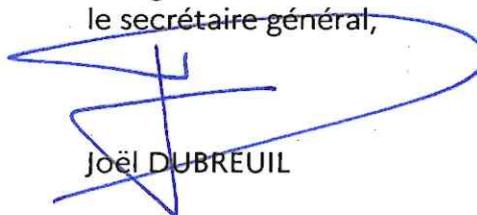
Par ailleurs, je vous informe qu'il vous appartient de prévoir la mise en place d'un support informatique sur lequel le public pourra consulter le dossier, dans un lieu accessible au public, pour lequel il vous appartient de me préciser l'adresse et les horaires d'ouverture. Ce support informatique devra être accessible pendant la durée de l'enquête publique.

J'appelle enfin votre attention sur la composition du dossier d'enquête telle qu'elle est définie à l'article R.123-8 du code de l'environnement, vous veillerez à produire l'ensemble des éléments demandés par la réglementation.

Je tiens également à vous préciser que le caractère complet et régulier de votre dossier à ce stade de la procédure ne préjuge en rien de la décision finale que je serai amené à prendre concernant votre demande d'autorisation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

le préfet,
pour le préfet et par
délégation,
le secrétaire général,



Joël DUBREUIL

